

AVVISU CESEC 2021-25¹
AVIS CESEC 2021-25

Relatif à
Rilativu à

L'actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

L'attualizazione di u regulamentu di l'aiuti suciali è medicusuciali di Corsica

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 06 avril 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **l'actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse** ;

Vistu a lettera di presentazione di u 6 d'aprile di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à l'attualizazione di u regulamentu di l'aiuti suciali è medicusuciali di Corsica ;

Après avoir entendu, Madame Marie-Pascale Simoni – Directrice générale adjointe des affaires sociales et sanitaires, et Monsieur Georges Baldrichi – Chargé de mission de Coordination des travaux d'harmonisation ;

Dopu intesu i servizii di a direzione generale aghjunta suciale è saluta

Sur rapport de Laetitia CUCCHI, pour la commission " Précarité solidarités santé cohésion sociale et habitat sport et vie associative " ;

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 56

À nant' à u raportu di Laetitia CUCCHI pè a Cummissione precarietà - sulidarità, salute, cusioni suciale è abiatu ; sport è vita assuciativa

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 27 avril 2021, en téléconférence
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 27 d'aprile di u 2021,
Prununzia l'avisu chì seguita*

Par huit délibérations ayant fait l'objet d'un avis **du CESECC**, la Collectivité de Corse a adopté, par différents volets successifs, son règlement des aides et des actions sociales et médico-sociale.

Lors de son dernier examen devant **le CESECC**, ce document a été complété de sa dernière partie manquante, relative au fonds de solidarité logement (FSL).

Désormais complet, toiletté, et réactualisé en fonction de la législation en vigueur, c'est la version finale de l'harmonisation des règlements des trois collectivités fusionnées dans la Collectivité de Corse qui est aujourd'hui soumise à l'avis du **CESECC**.

Le CESECC salue les avancées notables de ce nouveau règlement, parmi lesquelles l'augmentation du plafond du quotient familial, les nouvelles aides au bénéfice des personnes âgées, les aides relatives aux projets éducatifs, etc.

Le CESECC se félicite aussi de la prise en compte des accidents de la vie, susceptibles de conduire un foyer dans une situation fragilisée. Il s'agit de situations qui nécessitent une détection la plus en amont possible et une réactivité importante.

Concernant les accidents de la vie, nombre d'organismes peuvent potentiellement être source d'information sur leurs déclencheurs (CAF, CPAM, Services des impôts, etc.). **Le CESECC estime** qu'un partenariat efficace avec l'ensemble de ces organismes pourrait permettre des détections précoces. Si la Collectivité de Corse n'est certes pas directement concernée par une démarche "*d'aller vers*", elle est cependant très bien placée pour jouer un rôle de pivot, de coordinateur, et pour relayer l'information aux acteurs idoines. La mise en place d'un tel dispositif d'alerte,

ou de signalement, pourrait concourir à limiter les effets néfastes de la crise actuelle sur la situation sociale de nombreuses familles.

Le **CESECC émet** un avis favorable à l'adoption du rapport de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse.

La présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

Mj Nicoli